

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 06/2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 mars à 20 heures 00,

OBJET: Affectation des résultats

2022 au budget primitif 2023 des eaux usées

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents: Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS à partir de 20h37, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI,

délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des

Absents excusés: Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Madame

Date de convocation: 14/03/2023

Nombre de délégués

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

En exercice: 13

Présents: 11

Procuration: 1 Votants: 12

Isabelle MEZIERES.

membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OBERTI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M49,

Vu la délibération n° 04/2023 du 20 mars 2023 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget des eaux usées,

Vu la délibération n° 05/2023 du 20 mars 2023 adoptant le compte administratif 2022 du budget des eaux usées,

Considérant que les résultats de l'exercice 2022 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2023,

Considérant les résultats 2022 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	2 824 723,20	2 828 700,87	3 977,67
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)		372 503,81	372 503,81
	résultat à affecter	2 824 723,20	3 201 204,68	376 481,48

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats propres à l'exercice	6 152 953,93	6 483 386,56	330 432,63
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)		236 487,30	236 487,30
	solde global d'exécution	6 152 953,93	6 719 873,86	566 919,93

Accusé de réception en préfecture 095-200078988-20230320-06-2023-DE Date de télétransmission : 27/03/2023 Date de réception préfecture : 27/03/2023

.../...

.../...

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2022	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	56 194,08	100 130,01	43 935,93

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2022	fonctionnement	2 824 723,20	3 201 204,68	376 481,48
	investissement	6 209 148,01	6 820 003,87	610 855,86

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide** d'affecter au budget des eaux usées 2023 les résultats 2022 de la manière suivante :

		dépenses	recettes
affectation 2023	prévision d'affectation en réserve (1068)		
	report en fonctionnement de recettes (002)		376 481,48
	report en section d'investissement (001)		566 919,93

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>).

Copie conforme à l'originale.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Pierre OBERTI Le Président, Pierre-Edouard EON

Certifie exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous-préfecture le : 23 03 2023

De sa publication le :

Sur le site du SIAVOS. 27 03 2023

٠